

# SPECIAL SENIORS

**ESPACE CONSEIL** ■  
Une autre idée de l'assurance

## Souscription lors du départ de l'entreprise :

**Retraités, Licenciés, Salariés en invalidité,  
Ayants droits de salarié décédés**



Aujourd'hui, les entreprises souhaitent motiver leurs salariés en les accompagnant après leur départ de l'entreprise :

- **Quelle mutuelle pour les salariés après leur départ de l'entreprise ?**
- **Comment accorder cet avantage sans charge supplémentaire ni engagement de l'employeur ?**

Avec « SPECIAL SENIORS », leurs garanties sont prolongées, **après leur départ** en pré-retraite, en retraite et, le cas échéant, après un licenciement.

### Les avantages pour l'entreprise :

#### ➤ **Prolongement de sa politique sociale**

Par l'intermédiaire de « SPECIAL SENIORS » l'employeur rassure ses salariés sur l'avenir de leur protection sociale, lorsqu'ils partent à la retraite, en pré-retraite ou lorsqu'ils sont licenciés.

#### ➤ **Prolongement de sa mutuelle d'entreprise :**

Cette Mutuelle d'Accueil prend le relais de la mutuelle couvrant les salariés actifs, et répond ainsi à l'obligation de proposer une garantie de complémentaire santé lors du départ de ses salariés.

#### ➤ **Simplicité et gratuité pour l'entreprise :**

Le partenaire gestionnaire d'ESPACE CONSEIL - MIEL MUTUELLE - se charge des adhésions des ex salariés, et de la gestion de leur mutuelle, sans qu'aucun frais soit demandé à l'entreprise.

### Les avantages pour le salarié :

#### ➤ **Contrat Solidaire et Responsable :**

Le salarié adhère à « SPECIAL SENIORS » sans questionnaire médical ni délais d'attente, dès son départ de l'entreprise.

#### ➤ **Des cotisations de groupe :**

Bien que l'adhésion soit facultative, l'ancien salarié bénéficie d'une cotisation négociée dans le cadre d'un groupe.

#### ➤ **Des services aussi évolués que pour les actifs :**

L'adhérent à « SPECIAL SENIORS » bénéficie des mêmes services que les actifs : notamment les tiers payants étendus avec 60 000 professionnels de santé, l'assistance des partenaires...

### COTISATIONS mensuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2008



	SENIORS 1	SENIORS 2	SENIORS 3	SENIORS 4
Forme de cotisation	Prime en euros	Prime en Euros	Prime en euros	Prime en Euros
▪ <b>Enfant *</b>	19,68 €	23,84 €	29,11 €	33,27 €
▪ <b>Adulte Retraité</b>	59,34 €	70,43 €	86,51 €	99,27 €
▪ <b>Adulte "Autre Sortant"</b>	48,25 €	57,40 €	70,43 €	80,69 €

\*Gratuité au 3<sup>ème</sup> enfant et suivants

Dans l'état actuel de la réglementation Sécurité Sociale - Cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2008, exprimées en pourcentage du PMSS.